

*Initiatives ministérielles*

Dans le domaine de la traduction, madame la Présidente, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, avouons-le, a réalisé des progrès importants. Il a traduit, à ce qu'on me dit, toutes ses lois. Il ne lui reste qu'à réviser et imprimer les ordonnances, à les réviser en français et en anglais, ainsi qu'à mettre à jour des règlements adoptés en vertu de ces ordonnances.

• (1030)

Le caucus libéral, dont je suis le porte-parole aujourd'hui, note donc la bonne volonté du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et se dit sensible à la requête formulée dans son ordonnance et, soumis à cette requête, nous donnerons notre approbation aujourd'hui à l'adoption de ce projet de loi à toutes les étapes.

Madame la Présidente, je serais peut-être un peu naïf, mais je voudrais faire quelques remarques traitant de la situation dans les Territoires du Nord-Ouest en ce qui a trait aux langues officielles.

Le processus d'adoption des lois et l'application de ces lois qui se rapportent aux services au grand public, particulièrement aux communautés, est essentiel. Trop longtemps, cette population francophone des Territoires du Nord-Ouest a été laissée pour compte en ce qui a trait aux transactions qui les concernent concernant en particulier l'impact important sur l'avenir de leur communauté, de ses lois, des services gouvernementaux. Trop longtemps, madame la Présidente, a-t-on déterminé leurs besoins, sans les consulter, et, si j'ai un message à faire au gouvernement fédéral, dans sa responsabilité de protéger, de soutenir et de promouvoir l'unité nationale, c'est de se faire l'avocat, le représentant de ces minorités auprès des gouvernements des Territoires, afin que ceux-ci comprennent que tout ce que les communautés francophones des Territoires du Nord-Ouest demandent aujourd'hui c'est d'être consultées, d'être impliquées lorsque le gouvernement met en place des services lorsque le gouvernement veut bien, dans les Territoires du Nord-Ouest, répondre à des grands besoins qu'ils ont dans ce Grand Nord, dans cette région de notre pays fort importante.

Lorsque nous avons adopté, madame la Présidente la Loi canadienne sur les langues officielles, en juin 1988, le gouvernement s'était engagé à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones. Il faut le répéter: francophones et anglophones, parce que cela existe. Il y a des minorités qui sont menacées d'assimilation constante: ce sont les francophones hors Québec. Il y a également, au Québec, une minorité anglophone qui est en droit de vivre et qui est en droit de recevoir les services auxquels la Constitution et les lois lui donnent droit.

C'est au titre de l'appartenance à ce pays, qui se veut officiellement doté de deux langues officielles, que nous apportons l'argument suivant: Que l'existence, que la survie de ces groupes francophones, en province, dans les Territoires, est essentielle à la survie de notre pays; qu'il faut voir à protéger, à promouvoir ces groupes afin que l'on maintienne ce tissu d'égalité et de respect entre les deux groupes linguistiques du pays.

Madame la Présidente, si l'on perd les communautés francophones hors Québec, qu'est-ce que cela va donner d'avoir des Territoires qui sont bilingues s'il n'y a personne pour se servir des lois, s'il n'y a personne pour recevoir des services gouvernementaux? À quoi cela va-t-il servir que de se balkaniser entre deux entités: une qui ne parle que le français au Québec, et une qui ne parle que l'anglais à l'extérieur du Québec. C'est pour cela qu'il est important que les gouvernements, en particulier ceux qui ne sont pas encore rendus à l'étape des Territoires du Nord-Ouest ou du Nouveau-Brunswick, par exemple, ou du fédéral, considèrent l'importance pour eux de faire ce pas. On a vécu des expériences plutôt traumatisantes il y a de cela un an, en Alberta et en Saskatchewan, alors que l'on a rayé des droits traditionnels, des droits constitutionnels, le droit d'obtenir de ces parlements, de ces législatures, des lois en français. Suite à, comment dirais-je, des événements très tristes, on a vu que certains gouvernements étaient insensibles à ces dispositions.

Madame la Présidente, c'est dans cet esprit que le caucus libéral voudrait, non seulement appuyer les Territoires du Nord-Ouest dans leurs efforts et les féliciter même pour les gains qu'ils ont bien voulu accorder jusqu'à maintenant à la communauté francophone, mais répéter à ce gouvernement fédéral que l'engagement qu'il a pris de promouvoir et d'appuyer les communautés est très important pour nous. C'est pour cela que les services, pour certaines personnes dans le Grand Nord, pour l'ensemble de la communauté franco-ténoise, les services, dis-je, pour eux, c'est beaucoup plus important, beaucoup plus immédiat et beaucoup plus ce qu'ils désirent.

Les traductions, c'est bon; les traductions en français des lois, des ordonnances, c'est excellent. Mais s'il n'y a pas de communautés, madame la Présidente, s'il n'y a pas de services à ces communautés pour les aider à vivre en français dans le Grand Nord, cela ne servira pas à grand-chose. Cela va être très symbolique.

C'est pour cette raison que nous voulons que ce gouvernement tienne parole et qu'il donne à la communauté franco-ténoise l'appui dont elle a besoin auprès de son gouvernement territorial afin que cette communauté obtienne les services de santé, les services en éducation —